



Mur de maison en limite de propriete

Par franck14

Bonjour,

J'habite une ancienne maison qui était mitoyenne il y a plus de 50 ans. La maison mitoyenne s'est ecroule pendant la guerre. Il ne reste plus rie !!!!

Ma question est la suivante :

pensez vous que si le terrain de mon voisin est vendu, le nouveau propriétaire pourra reconstruire une maison mitoyenne a la mienne? Devra t il y avoir un espacement entre les 2 maisons?

Au niveau des fondations, il s'agira donc de 2 maisons differentes en terme de norme car une du 21eme siecle et la mienne plutot 19eme .

merci de votre aide

Par ESP

Bonjour

Votre maison est donc située juste à la limite des 2 parcelles ?

Il est urgent... d'attendre pour tente de contester une construction éventuelle contre votre mur.

En effet, les règles sont aussi nombreuses que les cas sont particuliers. Les règles d'urbanisme peuvent également obliger à implanter la construction en limite de propriété ou autoriser, voire imposer, la mitoyenneté.

En attendant, vous pouvez vous rendre au service de l'urbanisme pour recueillir des informations...

Par janus2

Bonjour,

Attention de ne pas confondre maisons mitoyennes et contiguës. Pour que le voisin puisse construire une maison mitoyenne, il faudrait déjà que le mur de votre maison soit à cheval sur la limite de propriété, est-ce le cas ? Si oui, ce mur lui appartient aussi pour moitié.

Par ESP

Je raisonné sur ce qui est précisé dans le titre...

""Mur de maison en limite de propriété"

Par franck14

Bonjour,

tout d'abord merci pour vos commentaires.

L'histoire est qu'avant la guerre ma maison etait mitoyenne avec une autre propriete.

Pendant la guerre 39/45 la maison mitoyenne a été détruite. Il ne reste plus rien !!!

Donc je pense que le mur qui reste est de mon cote! Mais vu l'historique pensez vous qu'il est aujourd'hui possible de reconstruire une maison mitoyenne ?

Merci

Par Al Bundy

Bonjour,

Consultez le PLU et son règlement, c'est là que se trouve la réponse à cette question.